Devons-nous accepter ou rejeter l'immigration ? Saint Thomas d'Aquin répond avec pertinence!

écrit par DiogeN | 2 février 2022



Aujourd'hui j'ai choisi de vous faire partager un document que j'ai reçu dans ma boîte aux lettres.

D'habitude je n'aime pas recevoir des informations au format papier à la fois pour des raisons écologiques et à la fois parce que je n'aime pas être sollicité. Mais dans la lettre qui accompagnait une petite brochure au papier glacé j'ai pu lire :

Savez vous que, d'après l'INSEE, 22% des enfants qui naissent en France portent un prénom musulman ?

Un tel chiffre ne laisse aucune place au doute : si rien n'est fait pour mettre un terme à l'immigration en provenance des pays musulmans, la France sera bientôt une terre d'islam.

D'après l'économiste Charles Gave, ce basculement pourrait avoir lieu dès 2057.

Et je ne pouvais que être d'accord avec ce terrible constat.

<u>D'autre part j'ai été profondément touché par la sincérité du texte de la brochure.</u>

Je précise que je suis athée. Mais le bon sens se passe aisément de croyances.

Voici en intégralité le contenu de la brochure que j'ai reçu et que je vous livre avec l'accord des auteurs.

Je me suis abstenu de mettre en valeur certaines parties que je trouvais particulièrement importantes afin de respecter le texte original.

Vous pouvez la commander gratuitement pour la diffuser largement.



Écoutons saint Thomas d'Aquin!

Cinq ans après le martyre du Père Jacques Hamel, le Père Olivier Maire, supérieur des Montfortains de Saint-Laurent-sur Sèvre, a été sauvagement assassiné par un clandestin rwandais à qui il avait offert l'hospitalité.

Quelques mois avant de commettre son crime, Emmanuel Abayisenga, avait incendié la cathédrale de Nantes. Ce drame n'est-il pas une triste parabole de ce qui se passe en France?

Nous recevons chez nous nos bourreaux ! Bien sûr, il n'est pas possible de généraliser et de prétendre que tous les clandestins sont des incendiaires et des criminels. Mais le fait même d'entrer dans un pays sans en avoir demandé l'autorisation constitue un délit qui devrait en toute logique être systématiquement puni par une expulsion immédiate.

Hélas, les élites françaises, notamment une partie nonnégligeable du clergé, semblent incapables de faire preuve de bon sens sur cette question. La vision naïve et manichéenne du Pape François, pour ne citer que lui, est très éloignée de celle de saint Thomas d'Aquin.

Dans sa « Somme théologique », saint Thomas rappelle qu'avec les étrangers, l'on entretient des rapports différents selon que l'on se trouve en paix ou en guerre avec eux. Autrement dit, tous les immigrants ne sont pas égaux parce que les relations avec les étrangers ne le sont pas non plus : certains sont pacifiques, d'autres belliqueux.

Les étrangers qui veulent visiter un pays ou y séjourner pendant une période limitée doivent être traités avec charité, respect et courtoisie. Saint Thomas pose une première condition pour les accepter : la volonté de s'intégrer parfaitement dans la vie et la culture du pays hôte.

La deuxième condition est que cet accueil soit progressif.

L'intégration est un processus qui prend du temps. Les gens

doivent s'adapter à la nouvelle culture.

Saint Thomas cite Aristote qui affirme que ce processus peut prendre jusqu'à trois générations !

Le Docteur Angélique démontre que vivre dans un pays étranger est une chose complexe. Il serait nuisible et injuste de mettre l'avenir d'un pays entre les mains de gens qui viennent d'y arriver. Surtout, d'après saint Thomas, l'immigration doit toujours viser l'intégration et pas la désintégration ni la ségrégation, c'est-à-dire, la création de petites « nations » en conflit avec le pays hôte.

S'il devient citoyen de son pays d'accueil, l'immigré doit avoir conscience qu'il devient membre d'une grande famille avec une histoire et un avenir commun. En ayant recours à un vocabulaire actuel, on dirait qu'il ne doit pas se considérer « actionnaire » d'une société, intéressé seulement au profit et aux avantages.

À la lumière de l'enseignement de saint Thomas, on comprend combien l'immigration massive de ces dernières années est gravissime.

Un tel flux d'étrangers originaires de cultures très éloignées et parfois même hostiles engendre des situations conflictuelles.

Il torpille la capacité de la France à absorber de nouveaux éléments de façon naturelle.

En ces temps où l'épiscopat français pèche par irénisme, Avenir de la Culture diffuse cette brochure où se trouve synthétisé l'enseignement de saint Thomas d'Aquin sur l'immigration.

Réflexions de saint Thomas d'Aquin sur l'immigration

Le problème de l'immigration n'est pas nouveau. Saint Thomas d'Aquin s'en est déjà occupé au XIIIe siècle dans sa célèbre

Somme théologique (I-II, Q. 105, art. 3). Inspiré par les enseignements de l'Écriture Sainte relatifs au peuple Juif, le Docteur Angélique établit clairement les limites de l'hospitalité due aux étrangers. Peut-être pouvons-nous, nous aussi, en tirer quelques enseignements.

Saint Thomas d'Aquin : « Avec les étrangers, le peuple peut entretenir deux sortes de rapports : dans la paix et dans la guerre. Pour régler les uns et les autres, la loi comportait les préceptes qu'il fallait. »1

Saint Thomas dit, donc, que tous les immigrants ne sont pas égaux parce que les relations avec les étrangers ne le sont pas non plus : certains sont pacifiques, d'autres belliqueux. Chaque nation a le droit de décider quel type d'immigration peut être considérée pacifique et donc bénéfique pour le bien commun ; et quel type, au contraire, est hostile et donc nuisible. Un État peut rejeter, comme une mesure de légitime défense, des éléments qu'il juge nuisibles pour le bien commun de la nation.

Un deuxième point se réfère aux lois, à la fois divines et humaines. Un État a le droit d'appliquer ses justes lois.

Le Docteur Angélique passe ensuite à l'analyse de l'immigration « pacifique ».

Saint Thomas d'Aquin : « Dans la paix, une triple occasion s'offrait aux juifs d'entrer en contact avec les étrangers : tout d'abord quand des étrangers en voyage traversaient le pays ; ou bien quand des étrangers venaient dans les pays pour s'y installer en qualité d'immigrés. Dans ces deux cas, les prescriptions légales ont un caractère d'humanité; ces sont les maximes de l'Exode (22,21) : 'Tu ne brimeras pas l'hôte étranger', et (23,9) : 'Tu ne seras pas cruel pour le voyageur étranger'. Ici Saint Thomas reconnaît qu'il peut y avoir des étrangers qui veulent visiter un autre pays d'une façon paisible et bénéfique ou y séjourner pendant une certaine période. Ces étrangers doivent être traités avec charité,

respect et courtoisie, un devoir de toutes les personnes de bonne volonté. Dans de tels cas, la loi doit protéger ces étrangers contre toute exaction.

Saint Thomas d'Aquin : « Le troisième cas est celui d'étranger désirant être reçu en pleine communauté de vie et de culte avec le peuple : à leur endroit on observait certaines formalités, et leur admission à l'état de citoyens n'était pas immédiate. De même, selon Aristote c'était une règle chez certaines nations de réserver la qualité de citoyen à ceux dont l'aïeul, voir le trisaïeul, avait résidé dans la cité. »

Ensuite, Saint Thomas mentionne ceux qui veulent s'installer dans le pays. Et ici le Docteur Angélique met une première condition pour les accepter : la volonté de s'intégrer parfaitement dans la vie et la culture du pays hôte.

Une deuxième condition c'est que l'accueil ne soit pas immédiat. L'intégration est un processus qui prend du temps.

Les gens ont besoin de s'adapter à la nouvelle culture. Saint Thomas cite aussi Aristote, qui affirme que ce processus peut prendre de deux à trois générations. Saint Thomas n'établit pas un temps idéal, disant seulement qu'il peut être long.

Saint Thomas d'Aquin : « Et cela se comprend, à cause de multiples inconvénients occasionnés par la participation prématurée des étrangers au maniement des affaires publiques, si, avant d'être affermis dans l'amour du peuple, ils entreprenaient quelque chose contre lui. »

L'enseignement de Saint Thomas, fondé sur le bon sens, aujourd'hui sonne politiquement incorrect. Pourtant, il est parfaitement logique. Le Docteur Angélique montre que vivre dans un autre pays est une chose très complexe. Il faut du temps pour connaître les habitudes et la mentalité du pays, et par conséquent comprendre ses problèmes. Seuls ceux qui y vivent longtemps, faisant partie de la culture du pays, en contact étroit avec son histoire, sont en mesure de mieux

juger les décisions à long terme qui soient convenables pour le bien commun. Il est nuisible et injuste de mettre l'avenir du pays entre les mains de gens qui viennent d'y arriver. Même si ce n'est pas de leur faute, souvent ils ne sont pas en mesure de bien comprendre ce qui se passe ou ce qui est arrivé dans le pays qu'ils ont choisi comme leur nouvelle patrie. Et cela peut avoir des conséquences désastreuses.

En illustrant ce point, Saint Thomas observe que les Juifs ne traitaient pas les personnes de façon égale. Il y avait plus de peuples voisins et, par conséquent, plus facilement assimilables. D'autres, cependant, étaient plus éloignés, voire hostiles. Les ressortissants de certains peuples considérés comme hostiles ne pouvaient pas être acceptés dans Israël, compte tenu de leur inimitié.

Saint Thomas d'Aquin : « C'est pourquoi, selon les dispositions de la loi, certaines nations plus au moins liées avec les juifs, comme les Égyptiens au milieu desquels ils étaient nés et avaient grandi, les Édomites descendants d'Ésaü, le frère de Jacob, étaient accueillis dès la troisième génération dans la communauté du peuple. D'autres au contraire qui avaient montré de l'hostilité pour les juifs, comme les descendants d'Ammon et de Moab, n'y étaient jamais admis ; quant aux Amalécites qui leur avaient été particulièrement hostiles et ne leur étaient liés à aucun degré de parenté, on devait à jamais les traiter en ennemis. »

Les règles, cependant, ne doivent pas être rigides mais peuvent permettre des exceptions :

Saint Thomas d'Aquin : « Toutefois, par dispense individuelle, un particulier pouvait, à raison de quelque haut fait, être agrégé au sein du peuple ; on lit dans Judith (14,6) que le chef des Ammonites, Achior, fut incorporé au peuple d'Israël, lui et toute sa postérité. Il en fut de même pour Ruth, une Moabite, femme de grande vertu. »

Il est possible, par conséquent, d'admettre des exceptions

selon les circonstances concrètes. Ces exceptions, cependant, ne sont pas arbitraires mais ont toujours en vue le bien commun de la nation. Le général Achior, par exemple, était intervenu avec Holopherne en faveur des Juifs au péril de sa propre vie, gagnant ainsi leur gratitude éternelle en dépit de ses origines ammonites.

Voici donc quelques principes sur l'immigration énoncés par Saint Thomas d'Aquin il y a sept siècles. De ces enseignements on peut clairement déduire que toute analyse sur l'immigration doit être guidée par deux idées-clés : l'intégrité de la nation et son bien commun.

L'immigration doit toujours viser l'intégration et pas la désintégration ni la ségrégation, c'est-à-dire, la création de petites « nations » en conflit dans le pays. En plus des avantages qui lui sont offerts par sa nouvelle patrie, l'immigrant doit également en assumer les charges, c'est-à-dire la responsabilité pour le bien commun, en participant à la vie politique, économique, sociale, culturelle et religieuse. En devenant citoyen, l'immigrant devient membre d'une grande famille avec une âme commune, une histoire et un avenir commun, et pas seulement une sorte d'actionnaire d'une société, intéressé seulement au profit et aux avantages.

Puis Saint Thomas enseigne que l'immigration doit toujours viser le bien commun : elle ne peut pas abuser ni détruire la nation.

Cela explique pourquoi tant d'Européens éprouvent un sentiment de malaise et d'appréhension en face de l'immigration massive et disproportionnée de ces dernières années. Un tel flux d'étrangers originaires de cultures très éloignées et même hostiles introduit des situations qui détruisent les éléments d'unité psychologique et culturelle de la nation, torpillant ainsi la capacité de la société à absorber de nouveaux éléments de façon organique. Dans ce cas, on est clairement devant un attentat contre le bien commun.

Un aspect secondaire, mais très important, c'est l'aspect économique. En proie à sa plus grave crise économique depuis des décennies, l'Europe peut-elle se permettre de prendre en charge des millions d'immigrants sans endommager le bien commun de ses citoyens ?

L'immigration organique et proportionnelle a toujours été un facteur sain et fortifiant pour la société, y apportant un nouveau souffle de vie et de nouveaux talents. Cependant, lorsqu'elle devient démesurée et incontrôlée, mettant en danger les fondements de la société et de l'État, elle devient préjudiciable au bien commun.

Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agît de l'immigration au moins potentiellement hostile, d'après les catégories proposées par saint Thomas. Ceci est le cas, par exemple, des musulmans, représentants des peuples qui ont fait la guerre à l'Europe pendant des siècles, cherchant sa destruction.

L'Europe ferait bien de suivre les sages enseignements du Docteur Angélique. Certes, un pays doit employer la justice et la charité dans le traitement des immigrants. Mais il faut surtout maintenir l'harmonie et le bien commun sans lesquels un pays ne peut pas durer longtemps. Ceci sans mentionner la foi chrétienne, la plus profonde pierre fondatrice de notre civilisation.

1 Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique ; I-II, Q. 105, art. 3. Les éditions du CERF, Paris, 1984, pp. 710-711.

Source : John Hovart. Newsletter de l'association « Tradizione Famiglia Proprietà », Septembre 2015 (www.atfp.it).

L'avis de trois prélats

Cardinal Burke : « Il est important que les chrétiens tiennent compte des différences radicales entre l'islam et le christianisme »

Le cardinal Burke, dans le bimensuel « L'Homme Nouveau » du 29 août 2015 : « Il faut que l'Église, et les membres qui la composent, comprennent bien ce qu'est l'islam et ce que le Coran enseigne.

L'islam n'est pas seulement une pratique religieuse de plus, qui voudrait vivre en harmonie avec les autres religions. L'islam est une religion qui, selon sa propre interprétation, doit également devenir l'État. Le Coran, et les interprétations authentiques qu'en donnent divers experts du droit coranique, est destiné à gouverner le monde. En réalité, il n'y a nulle place pour d'autres religions, même si elles peuvent être tolérées, tant que l'islam n'a pas réussi à établir sa souveraineté sur les nations et sur le monde. Il est important que les chrétiens tiennent compte des différences radicales entre l'islam et le christianisme, dans ce qui touche à l'enseignement sur Dieu, sur la conscience, etc. Si on comprend vraiment l'islam, on comprend que l'Église doit vraiment en avoir peur. »

Mgr Hoser : « L'Europe sera musulmane si les tendances ne changent pas »

Mgr Henryk Hoser est l'évêque de Varsovie-Praga, la partie orientale de la capitale polonaise. Le 5 septembre 2015, dans une interview à la radio polonaise RFM FM, il a répondu à cette question : « Certains disent que la vague d'immigration va changer l'Europe, la modifier de sorte que ce sera une civilisation complètement différente. Monseigneur, est-ce que vous partagez cet avis ? »

— Je crois que l'Europe connaît actuellement une période analogue à celle du haut Moyen Âge, lorsque les peuples nomades ont afflué, arrivés ici en provenance d'Asie. Et que va-til se passer, maintenant ? Probablement, l'Europe sera musulmane, cela ne fait aucun doute : si les tendances ne changent pas, si le taux de natalité européen demeure si faible qu'il n'y a pas de remplacement des générations, alors

ce sera une Europe musulmane où les chrétiens joueront le même rôle qu'ils jouent actuellement au Proche Orient. Dans une mer de musulmans, il y a toujours eu des petites communautés chrétiennes qui ont survécu, bien qu'aujourd'hui elles ne soient même plus en état de survivre.

Mgr Kiss-Rigó : « Ce ne sont pas des réfugiés. C'est une invasion »

Ces propos, rapportés par le Washington Post (7/9/2015), ont été tenus par Mgr Laszlo Kiss-Rigó, évêque de Szeged dans le sud de la Hongrie où ont transité des dizaines de milliers d'immigrés clandestins ces dernières semaines :

« Ce ne sont pas des réfugiés. C'est une invasion. Ils viennent ici en criant 'Allah Akbar'. Ils veulent nous envahir. La plupart d'entre eux se comportent de manière très arrogante et cynique. Ils représentent en réalité une grave menace pour les valeurs chrétiennes et universelles du continent. Je suis totalement d'accord avec le Premier ministre (...) Le Pape, en revanche, ne connaît pas la situation. »

© Avenir de la Culture - association déclarée, loi 1901

Voici la brochure en pdf que vous pouvez imprimer et diffuser (par exemple dans les boîtes à livre)

Brochure : L'Immigration & St Thomas dAquin

Vous pouvez aussi commander des exemplaires gratuitement.

(Exemplaire hors-commerce ; cette brochure ne peut être vendu.)

Pour cela veuillez écrire à :

Avenir de la Culture

14 rue Ernest Psichari BP 351- 07

75007 Paris Cedex 07

Tél. 0810 122 924

Email : contact@avenirdelaculture.info

Visitez le site ! -> www.avenirdelaculture.info